

## Demande de régulation par tir d'espèce susceptible d'occasionner des dégâts : Corneille noire

Arrêté ministériel en vigueur pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

**Sans réponse de l'administration dans un délai de 5 jours à compter de sa réception,  
la présente demande vaut autorisation**

**Conserver un exemplaire de la demande pour le compte-rendu**

- dans une réserve de chasse et faune sauvage  
 hors réserve de chasse et faune sauvage

### Demandeur

Nom- prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal – commune : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....

### Agissant en qualité de :

- Propriétaire       Déléataire porteur de la délégation en bonne et due forme  
 Exploitant

### dans les conditions ci-après définies :

**Pour assurer la protection de la faune et de la flore**

**Pour prévenir des dommages importants causés aux activités agricoles, forestière et aquacole**

▶▶ du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet

### Lieux de destruction :

Lieux-dits : ..... / Lieux-dits : .....

Commune : ..... / Commune : .....

Je certifie, sur l'honneur, les renseignements indiqués ci-dessus ainsi que, si je suis délégataire, être en possession de la délégation correspondante.

A ....., le ..... / ..... / .....

Signature

**Toute demande insuffisamment remplie ou illisible n'est pas autorisée.**

Cette déclaration est susceptible de faire l'objet de contrôle de l'administration.

À adresser à la Direction Départementale des Territoires - Service Eau et Environnement  
39 avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT CEDEX

